Comment est élu.e la.le Président.e de la République française ?

Tous les 5 ans, les Françaises et Français élisent leur Président.e !

Qui peut voter ?

La.le Président.e est élu.e au suffrage universel direct :

-**universel** : toutes les Françaises et tous les Français âgés de plus de 18 ans peuvent voter, qu'ils ou elles résident en France ou à l'étranger

-**direct** : les voix des électrices et électeurs sont attribuées directement aux candidat.e.s

Quelles sont les grandes étapes de l'élection ?

Jour J - 7 semaines/21 mars
Publication de la liste officielle des candidat.e.s

Pour être officiellement candidat.e, il faut parmi d'autres conditions obtenir au moins 500 «parrainages» d'élu.e.s (maires, député.e.s…).

Jour J - 4 semaines/10 avril
Campagne électorale officielle

-Les dépenses sont plafonnées et contrôlées par une commission

- A partir du lancement de la campagne officielle, le temps de parole et d'antenne dans les médias audiovisuels doit respecter un principe d'égalité stricte entre les candidat.e.s

Jour J - 2 semaines/23 avril
1er tour de l'élection*

Les Françaises et les Français votent: si aucun.e candidat.e n'obtient plus de 50% des voix, un 2nd tour est organisé.

Jour J/7 mai
2nd tour de l'élection*

Seuls les deux candidat.e.s qui ont recueilli le plus de voix sont présent.e.s au 2nd tour.
Celui ou celle qui remporte la majorité absolue des suffrages exprimés est élu.e.
Les votes blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés

La.le Président.e est élu.e après la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel dans un maximum de 10 jours.
Le mandat, de 5 ans, est renouvelable une seule fois.

***** Continent américain, le 1er et 2nd tour ont lieu un jour plus tôt